Nous possédons assez de documents sur l'histoire de la Flandre et des Pays-Bas et sur leurs rapports avec les hanséates pour juger de la position que ceux-ci y avaient prise. Le comptoir de Bruges y était devenu le type de tous les autres. Trois cents facteurs, agents des villes allemandes, y étaient établis et exécutaient les ordres d'achat et de vente de leurs commettants. Les statuts de la *Hanse* astreignaient les agents à des règlements assez sévères. Ainsi, il leur était rigoureusement interdit d'entreprendre des opérations pour leur propre compte ou de représenter des maisons étrangères à la *Hanse*. Défense fut également faite de contracter des associations avec les indigènes et de recruter parmi eux des apprentis. Le comptoir était gouverné par un conseil de dix-huit membres, que présidaient six aldermans armés du pouvoir exécutif. Ces magistrats connaissaient de tous les conflits, à l'exception des causes criminelles. Outre ces fonctions d'ordre judiciaire, ils avaient naturellement pour mission de veiller à la conservation des libertés acquises, à l'exécution et au renouvellement des traités de commerce. Très-jalouse de ses privilèges, la *Hanse* n'y souffrait aucune atteinte. Ses mesures coercitives consistaient en amendes, confiscation des navires et des chargements, et enfin dans l'exclusion temporaire et à perpétuité. Ni les aldermans ni les villes elles-mêmes n'auraient pu se soustraire impunement aux lois du grand conseil. Pour avoir appelé devant la cour de duc de Flandre d'une sentence hanséatique, la ville de Cologne fut exclue de la communauté et n'y rentra qu'à grand'peine. Quant aux facteurs révoqués, ils n'étaient jamais rétablis.

Sans être un monopole, dans l'acception rigoureuse du mot, la position des hanseates en Flandre leur en donnait tous les avantages : liberté commerciale absolue, factoreries privilégiées, production propre, réduction des droits de douane, affranchissement complet ou partiel de certains articles, et mille autres faveurs, quelquefois abusives, que la passe-aller introduisait, et que l'usage consacrait. Des transactions multipliées entre marchands également riches et superbes ne s'opéraient pas sans froissement et sans plaintes réciproques. Parfois les droits de douane avaient été subrepticement élevés dans les ports, ou bien la justice du pays favorisait trop ouvertement les indigènes, ou enfin les draps flamands n'avaient ni la qualité ni les dimensions convenues. Les hanséates jetaient alors les hauts cris et menaçaient leurs hôtes des vengeances de la ligue. Puis ceux-ci récriminaient en se plaignant des étrangers, qui ne trompaient pas moins sur la qualité des marchandises. Cependant, il était rare qu'on en vînt, de part et d'autre, à une rupture ouverte. Les Flamands avaient deux bonnes raisons pour supporter la morgue souvent blessante des riches hanséates : leur profit d'abord, puis la crainte. Voisins d'un ennemi puissant qui les guettait comme une proie, ils avaient besoin d'alliance, et, comme ils ne visaient pas à la domination des mers, ils se sentaient faibles auprès de cette redoutable ligue qui couvrait les océans de ses flottes et imposait sa volonté à tous les souverains du Nord.

L'Angleterre offrait aux hanséates un champ non moins fécond que les Pays-Bas. En échange de ses produits indigènes, tels que l'étain et les laines, elle attendait d'eux les denrées exotiques, épiceries de toute espèce, étoffes de soie et de coton, et principalement les métaux, les chanvres et les bois nécessaires à sa navigation. Favorisées par la communauté d'origine, les relations de l'Angleterre avec les villes vendes avaient pris naissance bien avant la constitution de la ligue. Dès le XIe siècle, il y avait à Londres, à Boston et à Lynn des maisons allemandes qui y trafiquaient librement. En l'an 1176, les Lubecquois y furent affranchis du droit de naufrage. Cologne jouissait également de quelques faveurs pour ses vins. Pour maintenir ses privilèges, la ville de Cologne créa, dans Londres même, une Guild-Hall, qui fut le berceau de la *hanse* londonienne. La Guild-Hall (Stahlhof) devint une colonie allemande qui nomma, comme à Bruges, son alderman et se régit par ses propres lois. Efficace chez un peuple habitué au respect des traités, la protection arrivait aux hanséates tout à la fois par les rois et par les populations rurales, plus intéressées que les citadins à l'exportation de leurs laines et de leurs cuirs. Néanmoins, la jalousie anglaise, provoquée par les bénéfices énormes des hanséates et par la prospérité croissante de leurs comptoirs, se manifesta de bonne heure contre leurs monopoles. Mais comment la libre concurrence, à la supposer possible, eût-elle pu alors profiter à l'Angleterre, qui n'avait ni marine ni industrie? L'Angleterre ne fabriquait pas même ses étoffes de laine. Sa navigation, restreinte à ses côtes, ne se hasardait que timidement dans la mer du Nord, et ne paraissait ni dans la Baltique ni dans la Méditerranée. Exclue des ports français par des guerres permanentes, sa marine n'avait d'ailleurs accès que dans les ports hanséatiques. Jusqu'au XIVe siècle, l'Angleterre subit impatiemment le monopole de la ligue. Alors seulement se fonda une sorte de *hanse* anglaise, la compagnie Thomas Becker, dite l'union des *merchants aventurers*. Edouard III protégea de préférence ses sujets. D'abord, il leur accorda des immunités nouvelles dont ne jouissaient pas les hanséates; puis, afin de pousser à la fabrication des étoffes, il interdit tout à la fois l'exportation des laines brutes pour leurs métiers, et de la *Hanse* elle-même, dont le commerce avait souffert.

Grâce à son génie industriel et commerçant, l'Angleterre tendait à s'affranchir des entraves d'un monopole étranger. La compagnie des *aventuriers* fit une très-rude concurrence aux hanséates dans les eaux de la Flandre, de la Norvége, et jusque dans les villes orientales de la ligue. Avec le temps, les causes de conflit se multipièrent. A quels besoins, se demandait-on, pouvait répondre un monopole dans un pays où affluaient les étrangers, et qui, d'autre part, avait déjà étendu au loin son rayon d'activité et d'affaires? Le trésor royal se voyait très-inutilement frustré de ses revenus au profit de marchands qui trouvaient encore le moyen de réduire les droits de douane en trichant sur la valeur des marchandises ou sur les quantités, contenant et contenu, sacs, tonneaux, navires et autres. Puis l'agriculture, qui se développait en Angleterre, réclamait contre l'importation libre des blés étrangers. Enfin, les matelots anglais se plaignaient de nombreuses vexations essuyées dans les ports hanséatiques. Il y avait, en somme, cent motifs pour un de rupture et même de guerre. En 1462, la guerre éclata; guerre de corsaires et de pirates, qui dura quatre ans, au grand détriment des deux parties belligérantes, qui y perdirent plus de cinq cents navires. Tous les hanséates pris en Angleterre furent pendus sommairement. En représailles, les corsaires de la ligue (et, parmi eux, surtout Paul Beneckie, le Jean Bart de Dantzig), ravagèrent les côtes anglaises et causèrent d'effroyables désastres. A la fin, par l'intervention de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, la paix fut conclue à Utrecht. Le nouveau traité fut tout à l'avantage de la ligue. D'abord, elle obtint les indemnités les plus considérables pour ceux de ses membres qui avaient été lésés en Angleterre; puis la confirmation de ses anciens privilèges et la promesse d'une surveillance plus exacte dans le mesurage des étoffes et le pesage des denrées; en garantie de quoi, la charte des privilèges, qui remontait à Edouard Ier, devait être publiée et affichée dans tous les ports anglais, et les publications répétées à toutes réquisitions de la ligue. Les contestations futures étaient soumises à un jury mixte. Le roi Henri VI condescendit jusqu'à livrer en toute propriété, aux comptoirs de Londres, de Boston et de Lynn, des établissements considérables. En échange de tant de concessions, l'Angleterre n'obtenait pour sa marine que l'ouverture de la Baltique, avantage illusoire, tant la concurrence y était impossible contre les hanséates, qui, depuis cinq cents ans, en avaient pris possession.

A la vérité, il en fut du traité d'Utrecht comme de toutes les conventions internationales qu'impose la force ou la lassitude. Les causes de griefs réciproques n'avaient pas cessé. Tout au contraire, en s'émancipant de plus en plus, la marine et le commerce anglais réclamaient impérieusement l'abolition des privilèges de la *Hanse*. Vainement les rois d'Angleterre confirmaient-ils à leur avènement les chartes de leurs prédécesseurs; Edouard VI, qui les avait jurées comme les autres, leur porta un rude coup en élevant leurs redevances de 3 deniers à 15 deniers par livre. Enfin, en 1533, par une décision du conseil intime, les hanséates furent dépouillés de tous leurs privilèges et mis sur la même ligne que les étrangers. Cette mesure radicale fut suivie d'orageux débats, qui se prolongèrent pendant tout le règne d'Elisabeth. Plus conciliante qu'Edouard, la grande reine fit quelques concessions, mais sans abandonner le principe de la liberté commerciale. La *Hanse* jeta les hauts cris, en appela à l'empereur, à Philippe II, et projeta même contre l'Angleterre une sorte de blocus continental, utopie ruineuse qui ne lui réussit pas mieux qu'elle ne profita plus tard à l'auteur des décrets de Berlin et de Milan. Le monopole était irrévocablement condamné. Elisabeth avait su provoquer des dissensions au sein même de la ligue en favorisant quelques villes, Hambourg entre autres, au préjudice de leurs sœurs; et la ligue, sur son déclin, n'avait plus assez de force pour maintenir dans la subordination ses propres membres. Hambourg se fit des prescriptions de la diète et se mit impunément en pleine révolte. Depuis longtemps, Riga n'obéissait plus, et les villes de la Livonie avaient repris leur liberté. L'astucieuse reine d'Angleterre avait prudemment ménagé ses adversaires tant qu'elle avait pu craindre de les voir s'allier avec ses ennemis; mais, après le désastre de l'*invincible Armada*, qui lui livrait l'empire des mers, elle ne garda plus de mesure et fit saisir violemment, à l'embouchure du Tage, soixante navires hanséatiques, richement chargés, qu'elle ne consentit jamais à restituer, malgré les plus vives réclamations. A ce coup de vigueur que ne pouvait pas faire à titre de représailles, la conscience publique, le monde reconnut qu'un nouvel astre se levait sur l'Océan et que l'étoile de la *Hanse* en avait pour jamais disparu.

Nous ne saurions, dans cet exposé, suivre la *Hanse* dans ses relations, d'ailleurs très-secondaires, avec l'Espagne et le Portugal; mais nous devons dire quelques mots de ses rapports avec notre propre pays.

Ces rapports ne furent jamais très-suivis. Au moyen âge, rien n'attirait en France les hanséates, et de nombreuses causes concourraient à les en éloigner, entre autres l'antipathie de race, la différence radicale des institutions, des guerres incessantes entre la France et l'Angleterre, dangereuses pour le commerce des neutres, l'insécurité des routes, et enfin, il faut le dire, d'étranges notions de droit public, qui permettaient à un roi de France de partager avec ses amiraux le butin de la piraterie; toutes circonstances peu encourageantes pour des marchands habitués à la liberté, et toujours en guerre avec les pirates. Quels eussent été d'ailleurs les objets d'échange? Les vins de France? Mais, satisfaite des siens, l'Allemagne ne nous enviait pas les nôtres. Le trafic de la France méridionale se faisait avec l'Italie, et celui des autres régions avec les pays du Nord se traitait par l'intermédiaire des Flandres, entrepôt général de l'Occident. Le sel de nos côtes était le principal objet d'exportation. Les seuls hanséates qui, pendant plusieurs siècles, aient fréquenté nos marchés de Nantes et de Bordeaux nous venaient du comptoir de Bruges. Cependant, l'histoire commerciale de la France nous apprend qu'en l'année 1294, Philippe le Bel accorda aux citoyens de Lubeck, de Hamburg, de Riga, de Dantzig, de Brunswick, de Weimar, de Rostock, de Stralsund, d'Elbing, et à tous les navigateurs de l'océan Germanique, liberté commerciale sans limites dans ses États, à la seule condition qu'ils n'importeraient aucune marchandise de provenance anglaise. Ce n'était que la liberté et rien de plus. Vint rent ensuite quelques privilèges; d'abord une patente de Charles VI, du 5 mai 1392, confirma celle de Philippe le Bel. Puis les diplômes se succédèrent, de plus en plus favorables, et témoignèrent des bonnes dispositions de nos rois en faveur du commerce étranger. Nous ne citerons que les plus remarquables : deux chartes de Louis XI (1463-1464), octroyées aux marchands hanséatiques de La Rochelle, de Harfleur, de Honfleur, de Dieppe et de Cherbourg; quatre autres de Charles VIII, inspirées par le même esprit (1483-1487-1489-1490); deux de François Ier, en sa double qualité de roi de France et de duc de Bretagne (1515-1537); deux actes confirmatifs de Henri II (1547-1555), et enfin la patente de Henri IV : « A nos très-chers, grands amis et confédérés, les proconsuls, sénateurs, marchands anciens, aldermans, manants et habitants des villes et cités de la nation et *hanse* teutonique, salut et dilection. » (Le Béarnais n'était pas plus avare de belles paroles pour les étrangers que pour ses sujets.) Nous ne parlerons pas des édits de Louis XIV, postérieurs à la dissolution de la ligue, et relatifs à quelques villes isolées. Quant à la teneur des patentes, elle est des plus libérales. Les hanséates sont traités sur le même pied, que disons-nous? mieux que les sujets du roi. Ils ont même droit sur le territoire, affranchissement du droit d'aubaine, liberté de trafiquer, d'acquérir à titre onéreux ou gratuit, de posséder et de disposer intégralement de leurs biens par actes entre vifs ou par testament, avantages dont ne jouissaient pas, pour la plupart, les Français eux-mêmes. Mais la nature même des choses stérilisait toutes les concessions, et les comptoirs hanséatiques de France n'ont jamais été très-florissants.

« Partout où flotta l'étendard des villes hanséatiques, on vit, dit Blanqui, succéder le respect des traités à l'abus de la force. Des agents commerciaux, des entrepôts, des comptoirs, des magasins s'établissaient sur tous les points où les échanges pouvaient avoir quelque importance. La Russie a été réellement découverte par ces navigateurs hardis, qui se frayèrent, les premiers, une route jusqu'à Novogorod. Les produits naturels de ces vastes contrées fertiles, quoique mal cultivées, devinrent et sont restés, depuis, le principal objet du commerce de la mer Baltique. C'étaient des peaux, des cuirs, des pelleteries, des grains, du chanvre, du goudron, des bois de construction dont l'Europe manquait, et que les villes hanséatiques lui fournirent presque aussitôt en abondance. La plus parfaite liberté régnait entre ces villes dans les transactions qu'entravent aujourd'hui les exigences de la politique, les tarifs de douanes et toutes les lenteurs de la fiscalité. Il faut se transporter par la pensée dans nos comptoirs modernes en Orient ou à la Chine, pour retrouver la trace des usages commerciaux que les villes hanséatiques avaient fait prévaloir dans toute l'Europe au XIIIe et au XIVe siècle. En Angleterre et en Russie, leurs marchands jouissaient de privilèges considérables. Ils avaient à Novogorod un magistrat chargé de maintenir l'ordre parmi eux, et de juger leurs procès d'après les lois de l'union. Ce magistrat, assisté de quelques prudhommes, avait le droit de prononcer, dans certains cas, de fortes amendes, et même la peine de mort, avec appel soit à Lubeck, soit à la diète hanséatique. L'église et la factorerie de l'union étaient entourées d'une enceinte fermée pendant la nuit et sévèrement gardée. Les marchands de la *Hanse* avaient en soin des assurer le monopole des affaires; les Russes ne pouvaient vendre qu'à eux, et un statut de la confédération avait défendu de solder les marchés en espèces : toutes les transactions devaient se consommer par forme d'échange. De là naquirent la contrebande et l'interlope, soit par la Suède, soit par la Finlande, jusqu'au moment où les Anglais, ayant trouvé le chemin d'Arkhangel par la mer Blanche, annulèrent de fait le monopole de la confédération. Aussi peu à peu le lien tendait-il à se dissoudre, et depuis ce moment on voit chaque jour quelque ville se détacher de l'union, à la tête de laquelle Lubeck a longtemps brillé du plus vif éclat. »

Au XVIe siècle, la *Hanse* comptait trois cents ans d'existence, et si dur qu'eût été son despotisme commercial, elle avait rendu au monde d'incontestables services; mais elle penchait vers son déclin. La découverte de l'Amérique et de la grande route des Indes avait jeté le commerce de l'Occident dans des voies nouvelles. Les sociétés européennes se constituaient sur des bases plus solides, la sécurité renaissait; le droit public, qui a la liberté pour principe, battait en brèche les monopoles; les privilèges de la *Hanse* devaient aussi paraître injustes aux sujets qu'aux souverains; au sein même de la ligue se manifestaient de violents dissentiments qui en annonçaient la dislocation. Déjà, en 1474, après une guerre longue et sanglante, les provinces des Pays-Bas s'en étaient détachées. L'Angleterre lui avait fermé ses ports; ce fut le signal de sa décadence. En vain la vieille ligue exhibait-elle des chartes, des patentes, des diplômes et des traités d'une ancienneté très-respectable. On lui répondait que tous ces titres, précaires même des leur origine, étaient devenus sans valeur. De tout petits princes, tels que les ducs de Lunebourg, de Poméranie et de Lippe, osaient l'insulter; et la ligue, déchirée par l'anarchie intérieure, n'armait plus de flottes pour sa vengeance. Les marchands n'étaient plus observés, le *plundzoll* n'était pas payé, et la généreuse Lubeck, qui en avait souvent fait les avances, en était pour ses sacrifices. La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie qui la terminèrent portèrent à la *Hanse* le dernier coup. Il n'y avait plus de place pour elle dans l'Europe nouvelle. Nous l'avons comparée, dans son origine, aux sources du Nil; sa fin rappelle l'embouchure de ces grands fleuves qui se divisent et se perdent dans les sables avant d'aborder à l'océan. Toutefois, l'agonie fut longue. Nous allons la raconter brièvement.

Parmi les villes ligueïes, toutes ne s'étaient pas enrichies. Toutes celles qu'avaient apauvries les guerres religieuses du XVIe siècle s'en détachèrent par l'impossibilité matérielle de payer les contributions fédérales. On fit de vains efforts pour les retenir. A la diète de 1512, on avait compté 92 villes unies; à celle de 1564, on n'en compte plus que 62, qui se réduisent successivement à 58, puis à 52, puis enfin à 14, dont les noms méritent une mention dans l'histoire. Ce sont : Brême, Brunswick, Cologne, Dantzig, Gresswald, Hamburg, Hildesheim, Lubeck, Lunebourg, Magdebourg, Rostock, Stettin, Stralsund et Wesmar. Mais l'union ne se maintient même pas entre ces quatorze villes. Les pieds du colosse s'écroulent eux-mêmes. Dix de ces cités adhérent à une alliance séparée avec les Provinces-Unies; quatre seulement restent, savoir : Brême, Brunswick, Hambourg, Lubeck, Lunebourg et Magdebourg, s'unirent plus étroitement pour résister encore à cette dissolution générale et ne parvinrent qu'à constater leur impuissance; la ligue n'existe plus que de nom. Dans les désastres de la guerre de Trente ans, chacun veille à son propre salut; les diètes ne se réunissent plus; à la dernière assemblée, Lubeck, Brême et Hamburg, qui ont conservé par excellence le nom de villes hanséatiques, reçoivent le mandat de veiller seules à les intérêts généraux qui n'existent plus. Un effort suprême est tenté, en 1669, pour réorganiser la *Hanse*; c'est la dernière diète. Après dix-huit séances très-animées, on s'aperçut qu'il s'était créé de toutes parts des intérêts nouveaux et divergents, et qu'on ne s'entendait plus. Les délégués de la *Hanse* n'eurent plus qu'à dresser procès-verbal de son décès.

Ainsi finit l'une des plus mémorables communautés qui se soient produites dans le monde, initiatrice du progrès, elle a succombé écrasée sous le char du progrès, son œuvre faite. Ainsi vont les choses humaines, et le plus profond historien de la *Hanse* termine ainsi son ouvrage :

« Les éléments constitutifs de la ligue s'étaient réunis d'eux-mêmes et dans le silence, et c'est aussi sans bruit qu'elle se décompose. Personne ne pouvait s'étonner de cette fin, qui devait être depuis longtemps dans la prévision de tout homme intelligent.

» De même que l'ami, voyant son ami se débattre vainement contre les étreintes de la mort, lui souhaite une douce et prompte délivrance, de même, tous ceux qui portaient de l'intérêt à la ligue et prenaient souci de son honneur devaient souhaiter pour elle une issue inévitable.

» Tout savours était devenu inutile; car une impuissance générale pesait d'un poids de plomb sur l'ensemble. »

— Hanse parisienne. Le droit de navigation sur la Seine fut longtemps un privilége établi au profit d'une communauté de marchands connue sous le nom de *hanse parisienne*. Son action s'étendait à 7 ou 8 lieues en aval et en pouvaient vendre qu'à eux, et un statut de la confédération avait défendu de solder les marchés en espèces : toutes les transactions devaient se consommer par forme d'échange. De là naquirent la contrebande et l'interlope, soit par la Suède, soit par la Finlande, jusqu'au moment où les Anglais, ayant trouvé le chemin d'Arkhangel par la mer Blanche, annulèrent de fait le monopole de la confédération. Aussi peu à peu le lien tendait-il à se dissoudre, et depuis ce moment on voit chaque jour quelque ville se détacher de l'union, à la tête de laquelle Lubeck a longtemps brillé du plus vif éclat. »

Au XVIe siècle, la *Hanse* comptait trois cents ans d'existence, et si dur qu'eût été son despotisme commercial, elle avait rendu au monde d'incontestables services; mais elle penchait vers son déclin. La découverte de l'Amérique et de la grande route des Indes avait jeté le commerce de l'Occident dans des voies nouvelles. Les sociétés européennes se constituaient sur des bases plus solides, la sécurité renaissait; le droit public, qui a la liberté pour principe, battait en brèche les monopoles; les privilèges de la *Hanse* devaient aussi paraître injustes aux sujets qu'aux souverains; au sein même de la ligue se manifestaient de violents dissentiments qui en annonçaient la dislocation. Déjà, en 1474, après une guerre longue et sanglante, les provinces des Pays-Bas s'en étaient détachées. L'Angleterre lui avait fermé ses ports; ce fut le signal de sa décadence. En vain la vieille ligue exhibait-elle des chartes, des patentes, des diplômes et des traités d'une ancienneté très-respectable. On lui répondait que tous ces titres, précaires même des leur origine, étaient devenus sans valeur. De tout petits princes, tels que les ducs de Lunebourg, de Poméranie et de Lippe, osaient l'insulter; et la ligue, déchirée par l'anarchie intérieure, n'armait plus de flottes pour sa vengeance. Les marchands n'étaient plus observés, le *plundzoll* n'était pas payé, et la généreuse Lubeck, qui en avait souvent fait les avances, en était pour ses sacrifices. La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie qui la terminèrent portèrent à la *Hanse* le dernier coup. Il n'y avait plus de place pour elle dans l'Europe nouvelle. Nous l'avons comparée, dans son origine, aux sources du Nil; sa fin rappelle l'embouchure de ces grands fleuves qui se divisent et se perdent dans les sables avant d'aborder à l'océan. Toutefois, l'agonie fut longue. Nous allons la raconter brièvement.

racheter la nullité de l'intrigue. Ce qui a principalement contribué à établir la réputation de Hansen, ce sont ses romans et ses nouvelles. « Dans quelques-unes de ces compositions remarquables, dit M. Beauvois, le dénoûment est un peu précipité, quoique, en général, l'action y soit bien conduite, les caractères vrais et bien esquissés, les scènes de la nature décrites avec fidélité. L'auteur choisit la plupart de ses personnages dans les classes éclairées de la société et s'attacha principalement à dépeindre la vie de famille. » Ses principaux ouvrages sont : *Poëmes* (Christiania, 1816); *Oldar de Bretagne* (Christiania, 1819); le *Journal de Théodore* (Christiania, 1820); *Essai de grammaire de langue maternelle* (Christiania, 1822); *Aventures sur la frontière du royaume* (Christiania, 1823); *Guirlande d'idylles norvégiennes* (Christiania, 1831); la *Méthode démonstrative d'enseignement* (Christiania, 1832); le *Réprouvé*, nouvelle (Christiania, 1841); *Choix de romans et de nouvelles* (1841-1843, 3 vol. in-89); *Dictionnaire des mots étrangers qui se trouvent dans la langue norvégienne* (Christiania, 1842, in-89), etc. Une édition de ses *Nouvelles et récits* a été publiée, depuis sa mort, par Schwach (Christiania, 1855-1858, 8 vol.).

HANSEN (Pierre-André), astronome allemand, né à Tondern (duché de Slesvig) en 1795. Il prit part, en 1821, aux travaux de triangulation du duché de Holstein, et, après avoir été attaché pendant quelque temps à l'observatoire d'Altona, il devint directeur de celui de Seeberg, près de Gotha (1825). Ce savant s'est beaucoup occupé des difficiles calculs des perturbations, sur lesquels il a publié, dans divers recueils scientifiques, d'importants mémoires. Il a calculé les tables du soleil avec l'astronome danois Olufsen, et celles de la lune d'après une théorie à lui. Nous citerons parmi ses écrits : *Méthode pour observer à l'aide de l'héliomètre de Fraunhofer* (Gotha, 1827); *Recherches sur les perturbations causées par la masse de Jupiter et de Saturne* (Berlin, 1831); *Fundamenta novæ theoriæ lunæ ex orbitæ veræ quam luna perlustrat* (Gotha, 1838); *Mémoire sur la détermination des perturbations absolues dans les ellipses d'une excentricité et d'une inclinaison quelconque* (Gotha, 1843), traduit en français par V. Mauvais (1845); *Théorie de l'équatorial* (Leipzig, 1854); *Théorie du mouvement du pendule* (1854); *Exposition d'une méthode avantageuse pour calculer les perturbations absolues de petites planètes* (Leipzig, 1856); *Tables du soleil* (Copenhague, 1854), avec un *Supplément* en 1857; *Tables de la lune* (Leipzig, 1857), ouvrage couronné par la société pour la navigation et qui lui a valu du gouvernement anglais une récompense de 25,000 francs; *Théorie de l'éclipse de soleil et des phénomènes qui s'y rattachent* (Leipzig, 1858); *Exposition du calcul théorique des variations indiquées dans les tables de la lune* (Leipzig, 1842-1844, 2 vol.); *Recherches géodésiques* (Leipzig, 1865), etc.

HANSGRAVE s. m. (an-sgra-ve; *h* asp.). Magistrat de certaines villes allemandes.

HANSGRAVIAT s. m. (an-sgra-vi-a; *h* asp. — rad. *hansgrave*). Dignité, charge de hansgrave.

HANS SACHS, poëte allemand. V. SACHS (Jean).

HANSSEN (Georges), économiste allemand, né à Hambourg en 1809. Il consacra deux années à des voyages, pendant lesquels il s'occupa de l'économie politique, de la statistique, entra comme conseiller dans la division allemande de la douane générale et du département du commerce à Copenhague, en 1834, et fut successivement professeur d'économie politique à Kiel (1837), à Leipzig (1842), à Göttingue (1848), où il présida l'Académie agricole, enfin à Berlin (1860), où il devint membre du bureau de statistique et conseiller intime. Deux ans plus tard, Hanssen fut élu membre de l'Académie de Berlin. Il a écrit un grand nombre de monographies statistiques et de mémoires sur diverses questions d'économie politique et financière, insérés en majeure partie dans les *Archives de l'économie politique*, dont il a continué la publication, en collaboration avec Rau. Parmi ceux de ces écrits qui ont paru séparément, nous citerons : *Tableau historique et statistique de l'île Fehrmarn* (Altona, 1832); *Recherches statistiques sur le duché de Slesvig* (Altona, 1832-1833, 2 livr.); le *Bailliage de Bordesholm* (Kiel, 1842); l'*Abolition du servage et la transformation des rapports du propriétaire au paysan, surtout dans les duchés de Slesvig-Holstein* (Saint-Pétersbourg, 1861), etc.

HANSSENS (Charles-Louis-Joseph), compositeur belge, né à Gand en 1777, mort en 1852. Après avoir appris le violon et la composition dans sa ville natale, il alla suivre à Paris le cours d'harmonie de Berton. De retour à Gand, Hanssens débuta comme chef d'orchestre d'un théâtre d'amateurs, et, au bout d'un certain temps, passa en Hollande, où il dirigea, en cette même qualité, une troupe lyrique qui desservait trois villes. Il fut successivement ensuite chef d'orchestre à Anvers (1801), à Gand, à Bruxelles (1825), chef de la musique particulière du roi Guillaume (1827) et inspecteur de l'école de musique de Bruxelles. Son attachement à Guillaume d'Orange le fit destituer de ses fonctions et même emprisonner, en 1830. Rendu à la liberté, il vécut pendant quatre ans dans la retraite, fut rappelé à la tête de son orchestre en 1835, éprouva une nouvelle révocation en 1838, reprit son poste en 1840, et y joignit une part d'entreprise dans le théâtre, spéculation qui ne fut point heureuse. Il mourut d'une attaque d'apoplexie. Hanssens a composé quatre opéras, six messes solennelles à orchestre, six morceaux de musique religieuse, et une cantate à l'occasion du mariage du prince Frédéric.

HANSSENS (Charles-Louis), compositeur belge, neveu du précédent, né à Gand en 1802, mort le 12 avril 1871. Second violoncelle à l'orchestre du théâtre d'Amsterdam à dix ans, il devint, en 1822, chef d'orchestre du même théâtre, puis il entra comme violoncelle au théâtre de Bruxelles (1824), où il devint, quelques mois après, second chef d'orchestre, et obtint au concours, en 1827, la place de professeur d'harmonie à l'Ecole royale de musique. Après 1830, privé de ses deux titres, il retourna en Hollande, puis vint à Paris en 1834, et entra comme violoncelle solo au théâtre Ventadour. En 1836, il alla diriger à Gand les orchestres du casino et du théâtre. Depuis lors, il est devenu chef d'orchestre du Théâtre-Royal, à Bruxelles, où il a fondé la caisse de retraite de l'association des artistes musiciens, pro fessait au Conservatoire de musique (1855) et membre de l'Académie de Belgique. Dédaignant les succès populaires, M. Hanssens n'est connu que des artistes qui s'occupent sérieusement de l'art musical. On doit à ce compositeur des symphonies et des cantates, des fantaisies pour orchestre, une messe et des quatuors; des ballets, parmi lesquels nous citerons : *Robinson*, *Fleurette*, *Sylla*, le *Pied de mouton*, la *Lampe merveilleuse*, l'*Enchanteur*, etc., etc., et des opéras, dont le plus connu est le *Siége de Calais*, joué à Bruxelles en 1861.

HANSTEEN (Christophe), astronome norvégien, né en 1784. Successivement professeur de mathématiques à Illeroel (île de Seeland), à Friedericksbourg, à l'université de Christiania (1814), il s'adonna tout particulièrement à l'étude du magnétisme terrestre, obtint, pour un travail sur ce sujet, un prix de l'Académie des sciences de Copenhague, et se fit connaître du monde savant par ses remarquables *Recherches de magnétisme terrestre* (Christiania, 1819). Ce fut en 1821 qu'il découvrit la variation séculaire à laquelle est journellement soumise l'intensité magnétique horizontale. Voulant savoir si l'intensité de la force magnétique est égale sur toute la surface de la terre, et si elle augmente vers les pôles, M. Hansteen recueillit toutes les observations des savants et des voyageurs. Il visita lui-même Londres, Paris, Hambourg, Berlin, la Finlande, et, comme le système magnétique était inconnu dans tout l'empire russe, il obtint du gouvernement de Charles-Jean les subsides nécessaires pour accomplir, avec Erman et Due, un grand voyage à travers la partie occidentale de la Sibérie, jusqu'à Irkoutsk et Kiachta (1828-1830). De retour en Norvége, il obtint du Storthing l'érection, à Christiania, d'un observatoire, qui a été approprié, en 1839, aux observations magnétiques. En 1837, M. Hansteen fut chargé de diriger les travaux de la triangulation de la Norvége. Il est membre de la commission instituée pour introduire en son pays l'unité des poids et mesures, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. En 1850, il a pris sa retraite comme professeur de mathématiques appliquées à l'université et à l'école d'artillerie et du génie. Outre de nombreux mémoires et l'ouvrage précité, on a de lui : *Manuel de géométrie plane* (Christiania, 1835); *Manuel de mécanique* (Christiania, 1836-1838, in-89); *De mutationibus quas subit momentum virgæ magneticæ* (Christiania, 1842); *Observations de l'aiguille magnétique faites pendant les années* 1855 *à* 1864 (Bruxelles, 1865, in-89); *Sur les variations séculaires du magnétisme* (1865), etc. La relation de son voyage en Sibérie a été traduite en français par Mme Colban, et publiée sous le titre de *Souvenirs d'un voyage en Sibérie* (Paris, 1856).

HANSTEIN (Godefroi-Auguste-Louis), théologien et prédicateur protestant allemand, né à Magdeburg en 1761, mort à Berlin en 1825. Après avoir étudié à Halle, il fut nommé prédicateur de l'église de Saint-Pierre à Berlin. Il jouit d'une grande réputation comme orateur, et de l'estime générale comme homme dévoué aux institutions de bienfaisance. C'est lui qui, en 1807, fit fonder à Berlin un asile pour les enfants abandonnés. L'occupation de Berlin par les Français lui fournit l'occasion de déployer son zèle patriotique. Il fut mandé avec deux de ses collègues devant le maréchal Davout, qui leur enjoignit de se modérer dans leurs prédications. En 1813, quand il s'agit de soulever le pays pour chasser l'étranger, Hanstein excita la jeunesse par ses éloquents discours. Quand la paix fut rétablie, il fit partie de la commission chargée par le gouvernement de la réforme de la liturgie et de la discipline protestantes. Outre un grand nombre de travaux publiés dans différents recueils théologiques, on a de lui un volume de sermons, sous ce titre : le *Temps grave*.

HANSWURST (*Jean Saucisse*), type comique allemand. Il figura sur le théâtre allemand, comme Arlequin, Polichinelle, Fritellino, etc., sur le théâtre italien, jusqu'à l'époque de Gottscheda. Un des traits dominants du caractère de Hanswurst est la gourmandise, non pas cette gourmandise toute française et comme platonique de notre Arlequin, qui ne nuit en rien à la sveltesse du personnage, mais cette goinfrerie d'outre-Rhin, qui arrondit la bedaine et menace la solidité des boutons. Nous remarquons, du reste, dans d'autres pays, des sobriquets génériques ou nationaux également empruntés aux produits culinaires : le *Pickelhæring* (hareng saur) des Hollandais, le Maccarone des Italiens, notre Jean Potage, etc.

Une des plus anciennes, sinon la plus ancienne mention qui soit faite de Hanswurst se trouve dans un écrit de Luther daté de 1541 : *Widder Hanswurst*. Mais il déclare expressément dans cet ouvrage que le nom de *Hanswurst* (ancienne forme de Hanswurst) est déjà populaire : « Tu sais bien que ce mot ne m'appartient pas et que je n'en suis pas l'inventeur. Bien d'autres l'ont employé avant moi pour les lourdauds et les rustres, etc... »

La plus ancienne comédie dans laquelle apparaisse Hanswurst est une espèce de mascarade intitulée : le *Paysan malade et le docteur*, et écrite vers l'an 1550 par Peter Probst, contemporain de Hans Sachs. A partir du XVIe et du XVIIe siècle, Hanswurst envahit toutes les scènes populaires et se mêle même souvent à la haute tragédie. Dans une pièce, la *Chute d'Adam*, publiée en 1573, par Georges Roll, jouée au château de Kœnigsberg, Hanswurst parle, chante sur un ton aussi familier que peu respectueux envers Dieu le Père et avec Dieu le Fils. Dans une autre pièce, intitulée : le *Fils perdu*, Hanswurst se mêle d'une façon bizarre aux diables et aux saints. Stranitzky et Gottfried Prehofer, qui firent une grande réputation dans le rôle de Hanswurst, qu'ils créèrent d'une façon tout à fait originale. Leurs successeurs n'eurent plus guère qu'à interpréter et à développer ce caractère, en y ajoutant quelques traits secondaires. Parmi ces derniers, il faut citer Franz Schuch, qui jouait à Breslau à l'époque de la guerre de 7 ans et s'était complétement identifié avec son rôle habituel; Schœnemann de Berlin, et en dernier lieu Denner, qui fut le favori du roi d'Angleterre George Ier, et que l'on accuse d'avoir interprété le Hanswurst allemand à la manière italienne. On en était venu à cette époque à introduire Hanswurst dans toutes les pièces qu'on jouait. Des affiches du temps annonçaient *Bajazet*, *Samson et Dalila*, toujours avec *Hanswurst*. Mais le joyeux bouffon avait déjà ses ennemis, et le moment approchait où l'on allait l'exiler solennellement de la scène épurée par le goût et l'imitation française. Une troupe d'acteurs s'était formée à Leipzig, sous la direction de Mme Neuber et du poëte Gottsched, pour jouer des traductions ou des imitations de notre théâtre classique. Pour se défaire d'une concurrence dangereuse, les directeurs de la troupe de Leipzig se décidèrent à en finir par un coup d'éclat. Dans une pièce à moitié sérieuse, à moitié bouffonne, ils firent, en 1737, à la face du public allemand, le procès définitif de Hanswurst, le condamnèrent à être brûlé et exécutèrent la sentence, séance tenante, avec une solennité extraordinaire. Cet acte audacieux fut le signal d'une guerre acharnée dans laquelle Mme Neuber et son école finirent par succomber. Elle passa à Hambourg et en Russie, et à son retour elle trouva la troupe de François Schuch maîtresse de tout le nord de l'Allemagne, avec Arlequin et Hanswurst. Ni la bêcher de Leipzig, ni la férule du magister Gottsched n'avaient pu faire disparaître l'improvisateur burlesque de la scène. La figure moqueuse de *Jean Saucisse* reparaissait triomphalement au bord de la rampe, et semblait narguer d'une voix de coq enrhumé les majestueuses périodes et les monotones alexandrins de l'école.

Aujourd'hui